

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 V 62** Vœu relatif à un plan de prévention et de dialogue avec les supporters.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que chaque année, Paris accueille de très nombreux évènements sportifs qui rassemblent plusieurs millions de spectateurs ;

Considérant que les dérives violentes, sexistes, homophobes, racistes et xénophobes dans et aux abords des stades nécessitent une politique globale de répression et de prévention ;

Considérant que la fiche-action 3.9 « lutte contre les violences dans le sport » n'aborde que des résultats en termes d'interdictions administratives de stade proposées par le stade ;

Considérant que cet indicateur ne prouve en rien l'efficacité de la prévention de la violence et que les actes de violences peuvent avoir lieu en dehors des stades ;

Considérant que les interdictions administratives sont explicitement privilégiées au détriment des procédures judiciaires ;

Considérant le risque que le stade fasse « du chiffre » sur les interdictions administratives, quitte à interdire le stade à des supporters pour des motifs sans gravité, tels que les critiques vis-à-vis du club ;

Considérant qu'aucune distinction n'est faite entre les supporters violents et les autres ;

Considérant les préconisations du « livre vert du supportérisme » remis par Nicolas Hourcade, Ludovic Lestrelin et Patrick Mignon en octobre 2010 à la ministre des Sports et de la santé ;

Considérant les préconisations du rapport de Jean Glavany « pour un modèle durable du football français » remis à la ministre des Sports le 29 janvier 2014 ;

Considérant les préconisations de ce rapport d'associer les supporters et les associations agréées à la prévention de la violence dans les stades ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET OULALDJ et du Groupe Communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris propose aux partenaires du Contrat parisien de prévention et de sécurité de travailler pour que :

- la fiche-action 3.9 intègre un plan de prévention et de dialogue avec les supporters,
- ce plan ait pour objectif de construire une convention tripartite locale liant les associations de supporters, les clubs, la Ville de Paris et l'Etat,
- ce plan vise à mettre en place des actions spécifiques de lutte contre la violence avec les associations de supporters afin de les impliquer dans la vie locale,
- la Ville institue un groupe de travail permanent sur le supportérisme, associant les représentants des supporters, les clubs, l'Etat et la Ville.